

Procès-verbal

Association *Messieurs Production - MMP*

En date du lundi dix octobre deux mille seize.

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association. La présidence de la séance est assurée par M Guillaume Gédouin, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du bureau

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

Association Messieurs Production (Sigle MMP)
avec siège à 80 rue Curial, 75019 Paris.

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le Bureau. Il rappelle que conformément à l'article 12 des statuts, le bureau est composé de 3 membres. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Énumération des noms et prénoms des élus.

M. Guillaume Gédouin, Président
M. Romain Mondon, Trésorier
M. Geoffrey Hoffmann, Secrétaire

Pour extrait conforme au procès-verbal.

Fait à Paris, le 10/10/2016,
Le Secrétaire, Hoffmann Geoffrey,